11 réunion des Etats-Parties à la Convention sur l'interdiction des Mines antipersonnel Phnom Penh, 28 novembre au 2 décembre 2011

Intervention de S.E.M. l'Ambassadeur Marc THILL au nom de Grand-Duché de Luxembourg

Monsieur le Président,

Le Luxembourg attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et soutient de manière systématique tous les efforts visant à combattre le fléau que représentent les mines antipersonnel, qui continuent à tuer ou mutiler des dizaines de milliers de personnes par année, dans leur grande majorité des civils.

Le Luxembourg a toujours été parmi les pays les plus engagés pour que cette Convention voie le jour. Ainsi par exemple, c'est sous les auspices de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne et grâce aux efforts du gouvernement luxembourgeois qu'a été adoptée, en novembre 1997, une Action Commune sur les mines antipersonnel qui a contribué à la finalisation rapide de la Convention d'Ottawa. Devenu Etat partie en 1999, mon pays a adopté une législation exemplaire dans ce domaine.

Le Luxembourg est également Etat partie de la Convention sur les armes à sousmunitions, de la Convention sur certaines armes classiques, du Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs amendé en 1996 et du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre. Conformément à notre engagement dans le domaine du désarmement, le Luxembourg n'a jamais fabriqué ni exporté des mines antipersonnel. En août 1997 notre stock a été détruit, et nous ne disposons plus que de quelques centaines de mines, dont l'usage est strictement réservé à des fins d'entraînement, de déminage ou de démonstration.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés au cours des dernières années, le processus de déminage des zones contaminées reste trop lent. Nombreux sont les pays qui doivent encore demander des extensions pour honorer leurs obligations qui dérivent de l'article 5 de la Convention. Une des causes en est le coût élevé des opérations de déminage. C'est pourquoi mon pays finance de manière constante des projets de déminage et de dépollution dans les régions du monde qui en sont le plus touchées, à la fois de manière bilatérale, à travers les agences onusiennes et par l'intermédiaire d'organisations non-gouvernementales.

Au Laos par exemple, le Luxembourg a contribué depuis 1999 aux opérations de déminage pour un montant total de 2,7 millions de dollars. Cette année encore nous avons signé une contribution de 750.000 euros sur cinq ans pour le Lao « UXO Trust Fund », qui permet la mise en œuvre concrète de plusieurs dispositions contenues dans la Convention : la dépollution des zones contaminées, le soutien aux programmes de sensibilisation aux dangers des mines, l'assistance aux victimes et la coopération internationale.

Pour la seule année 2011, mon gouvernement a soutenu le Service des Nations Unies de la lutte antimines avec une contribution d'un million d'euros pour la mise en œuvre de programmes en Afghanistan, en République démocratique du Congo et au Soudan, ainsi que pour des activités au niveau global.

Aussi le Luxembourg soutient-il régulièrement les efforts de la société civile, qui a été une des forces motrices dans le processus de l'élaboration et de l'établissement de la Convention et qui joue maintenant un rôle important dans sa mise en œuvre.

Au cours des 5 dernières années, mon pays s'est ainsi investi dans la lutte anti-mines globale à travers un financement de programmes à hauteur de plus de 5 millions de dollars.

Enfin, c'est également par le biais de la participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies que le Luxembourg remplit ses obligations en matière de coopération internationale. Ainsi, depuis 2006, des démineurs luxembourgeois contribuent activement à dépolluer le Liban des restes explosifs de guerre dans le cadre de la Force intermédiaire des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Le combat contre la prolifération des mines antipersonnel reste d'actualité, comme nous le démontre le cas de la Lybie. L'ancien régime a déployé des mines antipersonnel sur le territoire libyen, et maintenant commence le laborieux processus de détection des zones contaminées et de déminage.

Tant que les stocks de mines anti-personnel subsistent et que la production de ces armes non-discriminantes se prolonge, nous serons encore et toujours confrontés à des situations telles qu'en Lybie.

Le Soudan du Sud est récemment devenu le 158^e Etat à rejoindre la Convention d'Ottawa, et je félicite son gouvernement d'avoir déposé son instrument de ratification, seulement quatre mois après sa création. Pas par pas, nous nous dirigeons vers l'universalisation de la convention. Nous devons continuer à dénoncer l'utilisation sournoise des mines antipersonnel et de toute autre arme qui n'a que pour effet la mort ou la mutilation de populations locales et personnes innocentes.

Je vous remercie.